

PARCEY

- Vide gresiers -

Dimanche **14 MAI** 2023



Ne pas jeter sur la voie publique

Entrée gratuite

6H-17H

Parking de la Salle des fêtes

Inscription / Réservation

06.28.46.36.64
06.20.49.20.74

Buvette et petite restauration

L'abus d'alcool est dangereux pour la
santé, à consommer avec modération.

2€/m linéaire



ju
ra

LE DÉPARTEMENT

CA CRÉDIT AGRICOLE

RÈGLEMENT

Les exposants s'engagent à respecter le règlement de la manifestation, à savoir :

- Être inscrit auprès des organisateurs.
- Respecter le périmètre prévu.
- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi.
- Ne pas vendre de boisson, de friandises ou autres produits alimentaires.
- Aucune prospection.
- Ne pas vendre d'articles neufs.
- Ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations par an.

- Les emplacements doivent être laissés PROPRES, aucun objet ne doit être abandonné sur place.

Aucune vente d'animaux.
Les professionnels ne sont pas acceptés.

L'emplacement est garanti jusqu'à 7h30.

Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Les organisateurs ne fournissent aucun matériel.

Les emplacements ne sont pas abrités.

En cas d'intempéries importantes, la manifestation sera annulée ou son périmètre modifié, aucun remboursement ne sera effectué.

INFORMATIONS

HORAIRES :

Installation à partir de 6h
Rangement à 17h.

PRIX DES EMPLACEMENTS :

2€/m linéaire, non remboursable en cas de désistement.
Réservation minimum de 2m.

AVANT LE 10 MAI 2023

, les documents suivants doivent être renvoyés :

- Bulletin de réservation complété et signé.
- Paiement par chèque libellé à l'ordre de l'APE de Parcey.
- Photocopie de votre carte d'identité.

Réservations conseillées,
par téléphone :

Humblot Cécile /
06.28.46.36.64
Magnin Anaïs /
06.20.49.20.74

ou dans la boîte aux lettres de l'APE (devant l'école).

VIDE GRENIER PARCEY - Dimanche 14 MAI 2023

BULLETIN DE RÉSERVATION

Nom, Prénom :
Tél : | | | |
Adresse :
.....
.....
Nb de m désiré (min. 2m) : A payer (2€/m) :€



Veillez prendre connaissance du règlement ci-contre.

La réservation sera **validée** à réception :

- du présent bulletin de réservation complété et signé.
- du paiement par chèque libellé à l'ordre de l'APE de Parcey.
- de la photocopie de votre carte d'identité.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-contre et m'engage à le respecter.

☐ Je joins un chèque du montant correspondant au nombre de mètre(s) désiré(s), libellé à l'ordre de l'APE de Parcey.

Signature :

A le/...../.....

A RENVoyer OU DÉPOSER **AVANT LE 10 MAI 2023**

(Boîte aux lettres de l'APE de Parcey)